

BLUE CHARITY BUSINESS*

Réforme de la politique européenne Commune des Pêches

Premier panorama 2000-2011

*Fondations internationales
Organisations Non Gouvernementales Environnementales [ONGE] et
Coalitions*

*Le business caritatif de l'environnement marin

- EXTRAIT -

Octobre 2012

Yan Giron, avec des contributions d'Alain Le Sann et la participation de Philippe Favrellière

Rapport réalisé pour le

C O L L E C T I F



Ce rapport est un travail autofinancé.

Il est mis gratuitement à la disposition de l'ONG Collectif Pêche et Développement.

Contacts :

Alain Le Sann : ad.lesann@orange.fr

Yan Giron : yan.giron@armeris.fr

En mai 2012, Michelle Bertho publie un ouvrage¹ intitulé « Charity Business». Son sujet est l'implication des fondations internationales sur les questions de santé publique mondiale

Michelle Bertho est chercheuse réputée à l'Université de Californie - Berkeley.

Son livre fait un état des lieux de l'action des fondations internationales. Il montre toute leur puissance d'intervention, leur efficacité à engager des fonds, leurs propres fonds.

Il montre aussi les dérives d'un tel système piloté par un petit nombre. Si le donateur est caritatif, il n'en est pas moins aussi une personnalité économique, un investisseur. Il a aussi des intérêts hors du simple don caritatif.

Pour le donateur, le don est un investissement, au sens propre comme au sens figuré, avec ses bons côtés apparents et sa face cachée.

Nous avons été frappés par les similitudes entre les mécanismes que décrit son ouvrage et ce qui émerge petit-à-petit de nos travaux sur le monde maritime.

Nous avons demandé à Michelle Bertho l'autorisation de faire référence au titre de son ouvrage pour intituler notre étude, comme un écho marin à ces mécanismes qui aujourd'hui dépassent largement semble-t-il ces deux cas d'application.

Nous imaginons que potentiellement tout ce qui relève du bien public et des ressources naturelles partagées fait aujourd'hui l'objet de nouveaux « partenariats » publics privés, profitant des faiblesses institutionnelles actuelles.

Merci à Michelle

¹ Charity Business, le grand marché de la santé mondiale. Michelle BERTHO-2012, Editions Vendémiaire

Préambule : La transparence est la base d'un dialogue juste

Ce rapport vise à donner plus de transparence sur **l'action des fondations** au travers des Organisations Non Gouvernementales Environnementales [ONGE] en Europe. Il vise également à décoder l'origine de cette méthode d'intervention, et le parallèle qui peut être fait avec les actions actuellement à l'œuvre aux Etats-Unis. Il tente d'identifier les premières pistes quant aux motivations d'intervention des fondations, hors de la simple défense de la pureté écologique.

Les ONGE sont désormais, et de droit, parties prenantes dans le cadre des travaux de préparation aux négociations sur la Politique Commune des Pêche (PCP). Elles représentent une force, légitimée par l'adhésion et l'audience qu'elles obtiennent auprès des médias et de l'opinion publique en général. L'objectif de ce rapport est d'apporter un éclairage sur les motivations des ONGE et de leurs financeurs, qui tentent d'influer sur la réforme d'une politique publique européenne. **Notre propos n'est pas de procéder à une critique des ONGE et de leurs actions dans le domaine de la pêche européenne.**

Nous partageons beaucoup de leurs constats et de leurs combats (pêche illégale, défense de la pêche artisanale, piscicultures et pêches pour la production de farine de poisson intensives notamment). Nous leur reconnaissons un rôle utile dans l'histoire des pêches. **Nous pensons qu'il est sain d'assurer un regard différent sur la gestion des pêches pour que le secteur progresse** par rapport aux pratiques du passé et brise le tête-à-tête exclusif entre la Commission et les représentants de la pêche industrielle.

Cependant, nous ne partageons pas tous leurs éléments de diagnostic, ni l'ensemble de leurs préconisations pour atteindre la reconstitution des stocks. Nous ne partageons pas leur définition de la pêche artisanale.

- ▶ Nous pensons que la définition de la pêche artisanale doit être vue au cas par cas, selon une approche régionale comme prônée par la FAO dans ses lignes directrices pour une pêche artisanale durable.
- ▶ Nous ne partageons pas la dramatisation à outrance de la situation de la ressource en Atlantique ou mer du Nord, notamment sur les questions de reconstitution. Des progrès sont en œuvre depuis plus de 5 ans, faisant passer de nombreux stocks du statut « en danger » à « durable » et ensuite « au maximum de la durabilité ». La question de l'urgence, telle que pointée par certaines ONGE, doit aussi être considérée comme une mise sous tension de l'opinion publique. Ce qui ne doit pas pour autant minorer les efforts nécessaires à la reconstitution des stocks halieutiques auxquels participent déjà les professionnels.
- ▶ Nous refusons toute condamnation d'une technique ou d'un mode de pêche a priori. La complexité des systèmes des pêches ne peut se satisfaire d'une vision globale et simpliste sur ce qui est bien ou pas bien. Chaque cas est particulier et doit être traité comme tel, quel que soit l'engin de pêche concerné, chalut compris.
- ▶ Nous sommes très fortement opposés à la mise en place systématique de mécanismes de privatisation de la ressource à très grande échelle. Nous pensons que les outils basés sur la régulation des marchés ne prennent pas en compte les dimensions écosystémiques, sociales ou techniques. De plus ces outils ne permettent pas de retour en arrière sans des mécanismes d'indemnisation très onéreux. Une fois lancés, on ne peut plus revenir en arrière. Or la gestion des pêches et ses techniques doivent pouvoir évoluer.
- ▶ Nous nous opposons à la mise sous tutelle des pêcheurs et reconnaissons leurs droits et leurs responsabilités dans la gestion de ressources communes
- ▶ **Nous pensons surtout que les ressources halieutiques sont un bien public de l'humanité, et un bien commun qui doit être prioritairement géré par les communautés de pêcheurs qui en vivent. Le rôle de l'Etat est d'assurer le partage équitable de ces ressources. Elles ne doivent en aucun cas entrer dans le capital d'une société ou d'une organisation, ni faire l'objet de spéculations économiques sur le droit à pêcher.**

Pourquoi les fondations américaines ont-elles investi plusieurs centaines de millions de dollars US dans les réformes des politiques des pêches, y compris des pêches européennes ?

Eléments de contexte

Le secteur européen des pêches, et plus largement de l'aquaculture et des affaires maritimes, est encadré depuis 1983 par la politique commune des pêches [PCP]. Cette politique, l'une des plus intégrée de l'UE, reste méconnue du grand public. Elle répond pourtant à des enjeux majeurs : la préservation des ressources halieutiques, l'adaptation du secteur professionnel des pêches à l'objectif de durabilité, et la garantie de produits de la mer sains et de qualité pour le consommateur européen. Ses impacts sont environnementaux, économiques, sociaux, territoriaux, sanitaires.

La PCP a abordé en 2011 la 3^{ème} réforme², de son histoire, sur la base d'une proposition législative émanant de la Commission Européenne³. Elle est en cours de négociation au Conseil des Ministres de la Pêche et au Parlement Européen, et devrait entrer en vigueur en 2013.

En avril 2009, comme pour la précédente réforme, la Commission publie un livre vert. En juillet 2011, la Commission rend publique sa proposition de texte. Suite à la réforme du cadre de gouvernance européen, cette réforme sera aussi la première que le Parlement européen et la Commission européenne négocieront et co-décideront.

Alors que le champ classique d'une révision de cette politique est limité aux questions des accès et de la mer côtière, la Commission a entamé un chantier bien plus vaste, considérant que le cadre actuel issu de la réforme précédente a échoué.

Le texte proposé par la Commissaire européenne aux affaires maritimes et à la pêche, Maria Damanaki, est fondée sur le présupposé d'une surpêche généralisée en Europe et la nécessité de réduire par deux à trois l'effort de pêche. Pour y parvenir, à moindre coût, elle propose de généraliser les Quotas Individuels Transférables [QIT] marchands au secteur de la pêche dit « industriel », soit tous les navires de plus de 12 m et tous ceux qui pratiquent les arts traînants (dragage et chalut), quelle que soit la taille du navire.

Cette proposition de la Commission revient à considérer tous les chalutiers et les dragueurs de petites tailles qui travaillent dans la bande côtière dans le respect de la réglementation comme des navires « industriels ». Ce qui, par exemple, s'appliquerait à toutes les pêcheries artisanales de coquilles Saint Jacques.

La Commission souhaite aussi parvenir au rendement Maximum durable en 2015⁴ pour toutes les pêcheries et interdire les rejets des prises non désirées en mer. Par ailleurs elle propose de renforcer la régionalisation et de promouvoir l'aquaculture.

Cette période a aussi vu une implication sans précédent des Organisations Non Gouvernementales Environnementales [ONGE] qui ont développé un lobbying très intense, et ce dès 2002. Ce lobbying cible les 4 composantes de la société qui interagissent pour voter cette réforme : la société civile, ses représentants élus au Parlement européen, les ministres et la Commission européenne elle-même.

Ces ONGE sont devenues très nombreuses. Qu'elles portent une parole propre ou qu'elles soient organisées en coalitions, elles constituent malgré leurs différences un réseau au maillage dense, complet et complexe. On peut citer notamment, et pour reprendre les plus influentes : Oceana, New Economic Foundation, fishsubsidy.org, Marine Stewardship Council, Marine Conservation Society, Birdlife international, Client Earth, WWF, Greenpeace, Pew environment group, Seafood Choice Alliance, Seaweb, Environmental Defense Fund, Fisheries Secretariat,

²La première réforme a eu lieu en 1992. La seconde réforme a eu lieu en 2002.

³http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm

⁴**Il ne faut pas confondre la pêche durable et le rendement Maximum durable [RMD].** Ce sujet est présenté en annexe 5.1 du rapport. La pêche durable est obtenue lorsque la pression de pêche est inférieure à celle de l'approche de précaution. Le RMD n'est que la situation maximum en captures de la pêche durable. La surpêche est un terme technique qui désigne la situation où la pression de pêche est supérieure à celle du RMD. Entre le RMD et la situation de précaution, on a donc techniquement à la fois une pêche durable et une surpêche durable. **La confusion est entretenue entre surpêche et pêche non durable**, en utilisant la mauvaise connotation du terme surpêche.

North Sea Foundation, Bloom Association, OCEAN2012, Fish Fight, Deep Sea Conservation Coalition, Shark Alliance, Seas at Risk, OCEAN5.

Une implication de plusieurs centaines de millions de US\$ des fondations américaines

Nous sommes surpris et très préoccupés de découvrir parmi les financeurs des ONGE Internationales **un nombre restreint de 5 fondations caritatives : the PEW Charitable Trusts, David & Lucile Packard foundation, Gordon & Betty Moore foundation, the Walton Family Foundation, the Oak Foundation.**

Les informations ont été collectées par deux moyens : les bases de données publiques des fondations et les formulaires du fisc américain F990. Des recoupements ont été faits. Pour des raisons de couverture temporelle insuffisante et d'accès aux informations spécifiques européennes, nous pensons que les données sont sous-estimées.

Néanmoins les données déjà récoltées montrent que, depuis 2000, ces fondations ont très fortement soutenu des activités de lobbying pour influencer les négociations de la réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP). Elles ont investi au moins **75 millions de dollars US (M US \$)** sur du lobbying direct. Elles ont combiné cet investissement avec des actions qui avaient une portée pour les Etats-Unis et l'Europe : un soutien à la science (90 M US\$) et des actions sur les produits de la mer durable (57 M US\$ de 2005 à 2011). Ces actions interagissent entre elles pour renforcer le lobbying direct. Dans le même temps, ces mêmes fondations sont intervenues aux Etats-Unis pour au moins 231 M US\$ dans la mise en œuvre de la réforme américaine.

Notre surprise et notre préoccupation viennent du niveau de ces investissements, de leur concentration au niveau de quelques structures, du lien très particulier qui semble se nouer entre les ONGE et leurs principaux bailleurs, mais aussi de leur grande discrétion.

Il nous apparaît que le débat public et la bonne gouvernance doivent se nourrir de positions diverses, mais aussi que l'ensemble des intérêts qui les soutiennent et les promeuvent doivent être parfaitement transparents. C'est à notre sens l'une des conditions importantes pour que les citoyens et le législateur se forment les connaissances et les convictions à même de leur permettre d'opérer des choix éclairés, proportionnés et pondérés.

Une certaine vision de la pêche ...

Ces fondations ont pour la plupart en commun une **vision conservationniste extrême** fondée sur la vision américaine du « wilderness » (nature vierge). Cette vision leur est propre et nous la respectons en tant qu'approche philosophique de la Nature. Mais nous ne partageons pas **leur approche des solutions basées sur la privatisation globale des droits de pêche.** Ces fondations considèrent que « la main invisible du marché » est la plus efficace et la moins coûteuse pour permettre de retrouver et de maintenir un état écologique correspondant à leur vision. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le nouveau projet de réforme a mis en exergue le projet d'introduction quasi systématique de cette privatisation de la ressource européenne.

ONGE et privatisation de la ressource, (in)dépendance ?

Les ONGE constituent un groupe hétérogène sur cette question. Cependant les fondations caritatives qui les financent ne partagent pas toujours leur point de vue, comme le montrent les objectifs de leurs dons, ou leurs prises de positions publiques ou dans des rapports.

Dans le cas d'OCEAN 2012, coalition qui regroupe plus d'une centaine d'ONGE et très active à Bruxelles, la difficulté tient dans ce que les principales ONGE membres du noyau sont dépendantes de ces mêmes financements extérieurs, notamment ceux des fondations OAK et PEW pour environ 30 millions de dollars américains. OAK Foundation a convoqué d'ailleurs une réunion pour s'assurer que le lobbying sur la privatisation avance dans la bonne direction. Quant à PEW, cette organisation a financé le secrétariat et assure la communication de la coalition.

Fin septembre 2012, une ONGE américaine, Environmental Defense Fund, est venue à Bruxelles appuyer la démarche de certaines ONGE sur la privatisation des droits de pêche. Elle a notamment fait la promotion de ses travaux aux Etats-Unis auprès des Ministres et des Parlementaires européens, en soutenant la mise en place systématique des quotas individuels transférables marchands.

En lisant la presse au quotidien, nous sommes alertés par l'ampleur des articles évoquant une privatisation à grande échelle de la ressource. Ces articles masquent au grand public le terme

de « privatisation ». En effet, suivant les auteurs, il faut comprendre que « droits de pêche sécurisés » signifie en fait « droits de pêche privatisés ».

Une réforme de la PCP très inspirée par le modèle américain ?

En 2007, une première étude qualifiée « d'indépendante » a été commandée par la Commission européenne à deux consultants, Michael Sissenwine et David Symes⁵.

Ces consultants qui ont dessiné les premières lignes de la réforme n'avaient-ils pas déjà un modèle pré-défini ?

Michael Sissenwine a été président de 2003 à 2006 du Centre International pour l'Exploitation de la Mer [CIEM], organisme scientifique en charge du suivi des stocks de pêche nord Atlantique exploités par l'Europe. Il a été directeur jusqu'en juin 2005 du programme scientifique de la NOAA National Oceanic and Atmospheric Administration - National Marine Fisheries Services, l'organisation officielle américaine en charge des pêches. Il a aussi été conseiller pour la fondation américaine PEW sur son programme de parrainage PEW Marine Conservation Fellowship⁶. Il est actuellement professeur à Université du Massachusetts, School of Marine Science and Technology. **David Symes** appartient à l'Université de Hull (Royaume Uni). C'est un sociologue des pêches. Il a publié en 2000 un article sur la mise en place d'une gestion des pêches basée sur des droits de pêche privatisés en Europe⁷.

Nous considérons ainsi qu'ils étaient les promoteurs actifs des solutions déployées de 2000 à 2007 aux Etats-Unis.

Que s'est-il passé aux Etats-Unis ?

Sur la période 2000 à 2006, une intense activité de lobbying a été déployée, notamment au moyen de campagnes médiatiques de grandes ampleurs et de commissions nationales, pour changer la politique de gestion des pêches. Ces campagnes étaient pilotées par des ONGE et financées par des fondations américaines.

L'aboutissement a été la signature de la mise à jour du Magnuson-Stevens Fisheries Conservation and Management Act, par le président Georges W. Bush. Cette réforme engageait une régionalisation de la gestion des pêches et la mise en place de nouveaux outils de gestion des pêches basés sur la gestion des marchés financiers, les quotas Individuels transférables, QITs.

De 2006 à 2011, cette réforme a été mise en œuvre, toujours avec une forte implication des ONGE et de leurs financeurs. Celles-ci ont continué à déployer un lobbying intense pour faciliter la signature des textes d'application régionaux. Mais elles sont aussi devenues opératrices en organisant des partenariats de pêche durable appelés Sustainable Fisheries Trusts.

Les actions de lobbying se sont aussi fortement appuyées sur deux outils :

- ▶ Un financement majeur de la recherche, comme mentionné précédemment. Cette recherche est utilisée pour justifier les positions de lobbying, notamment sur les solutions à développer. Les fondations et les ONGE désignent ceci comme étant du lobbying soutenu par la recherche – *Science-based lobbying*.
- ▶ Un financement très conséquent des démarches de valorisation des produits de la mer durable.

Le soutien à la science et à la valorisation des produits de la mer durables sont utiles au secteur des pêches s'ils sont réellement indépendants. Ces financements concentrés sur peu de financeurs sont dérangeants si ces outils sont utilisés pour des actions de lobbying. Et ils sont considérés comme tels dans les stratégies de ces fondations pour obtenir la modification des politiques des pêches selon les orientations qui les intéressent. Ils nécessitent donc d'être décodés pour la création de partenariats plus transparents.

Une mécanique particulière de « partenariats » de pêche durable au travers de SFT

Les résultats préliminaires de notre panorama sur l'expérience américaine montreraient des mécanismes inquiétants en terme d'éviction ciblée de groupes de pêcheurs, mais aussi de formes de prise de contrôle des droits de pêche au travers de « Sustainable Fishery Trust » [SFT] pilotés par des ONGE⁸.

⁵<http://www.cfp-reformwatch.eu/pdf/sissenwine-2007.pdf>

⁶http://www.nefmc.org/tech/ssc_bios/sissenwine

⁷<http://www.fao.org/docrep/003/X7579E/x7579e0e.htm>

⁸ cf mission markets <http://mmearth.com/>

Nous considérons vertueux le principe de cogestion des pêches à la bonne échelle, qui implique tous les acteurs de la pêche, qu'ils soient artisans ou industriels et quelle que soit la taille des navires. Les travaux de la lauréate (américaine) du prix Nobel d'économie, Elinor Oström et de nombreux cas pratiques étayent la pertinence de cette vision.

Dans le mécanisme de « Sustainable Fisheries Trust » tel que développé aux Etats-Unis, nous estimons qu'il y a détournement et dévoiement de ce principe et de cette vision, car la cogestion est précédée d'une phase d'éviction ciblée et parce que les pêcheurs restants ne sont plus autonomes sur leurs droits de pêche.

Voici ce que nous en comprenons à ce jour de ce mécanisme des « Sustainable Fisheries Trusts » développés par certaines ONGE américaines :

- ▶ Un groupe de pêcheurs 'élus' est choisi sur des critères de vertu écologique, définis par une ONGE
- ▶ Une fois la privatisation des droits de pêche acquise par la réforme de la politique des pêches, les pêcheurs 'élus' sont encouragés à grouper leurs droits dans un « sustainable fishery trust ».
- ▶ Ils reçoivent pour ce faire un appui financier des ONGE pour racheter des droits aux autres pêcheurs « non élus ». Dans au moins deux cas aux Etats-Unis, cet appui s'est élevé à quelques 4 millions US\$. Les pêcheurs non élus n'ayant pas assez de droits doivent arrêter leur activité.
- ▶ Le trust ainsi constitué reloue à prix moindre les droits de pêche (lesquels ?) aux pêcheurs qui répondent aux nouvelles normes de vertus écologiques. Celles-ci sont définies très probablement par les ONGE. Les pêcheurs restants sont donc fortement dépendants de ces droits pour continuer à pêcher.
- ▶ Une fois le groupe de pêcheurs réduit, une gestion spatiale localisée serait mise en place, basée principalement sur des zones sans pêche.

Quels liens entre les Etats-Unis et l'Europe ?

Nos recherches révèlent que des jeux de pouvoir et de financement issus des fondations caritatives sont d'une grande proximité en Europe et aux Etats-Unis. Le contexte initial des Etats-Unis était différent de celui de l'Europe. Mais les solutions appliquées outre-Atlantique sont potentiellement applicables en Europe compte-tenu des modifications proposées dans la réforme communautaire. Les solutions proposées relèvent d'un plan global à l'échelle mondiale. (cf. le dernier rapport « *Charting a course for sustainable fisheries* » - lignes directrices [mondiales] pour des pêches durables)⁹. Ce document a plusieurs chapitres consacrés explicitement à l'implication voulue des fondations en Europe.

Une autre similitude apparaît entre les conditions de la mise en place de cette réforme américaine, et le déroulement actuel des négociations en Europe : pression sur les opinions publiques et les décideurs, mise en tension des opinions, caractère de sur-urgence, légitimation de mesures radicales. Dans le débat public, nous notons une **forte simplification des enjeux de la pêche et du caractère de sur-urgence** : la menace des mers vides est dramatisée, à grand renfort d'outils de communication grand public tels que le film « the End of The Line » ou de rapports scientifiques ou d'expertises. Et ce, alors que les évaluations scientifiques montrent désormais une amélioration de la préservation des ressources marines, fruit des efforts réalisés par le secteur professionnel, dans le cadre de la PCP ces dernières années.¹⁰ **Les mécanismes de lobbying à l'œuvre nous semblent opaques et doivent être décodés, pour garantir une transparence de la négociation.**

Nous pensons que les ONGE, et les fondations qui les financent, souhaitent s'impliquer directement dans la nouvelle PCP selon un modèle américain. Toutes les bases nécessaires à cette participation directe sont déjà présentes et sont appuyées efficacement par les propositions de la réforme de la PCP.

Des embryons de groupes type Sustainable Fisheries Partnership ou Sustainable Fisheries Trusts ont été initiés ou appuyés en France et au Royaume Uni, avec le soutien de Greenpeace et du WWF. Il y a eu la création en 2011 du **Sustainable Inshore Fishery Trust SIFT en Ecosse**, avec le soutien notamment d'OCEAN2012 (probablement PEW sous couvert du collectif) et de la Blue Marine Foundation (créée elle-même par les réalisateurs du film « the End of The Line »).

Le gouvernement britannique étudie très fortement l'extension des Quotas Individuels Transférables aux navires de moins de 10 m. Compte-tenu de la mécanique décrite aux Etats-Unis, ce dispositif associé à des critères de vertu écologique définis par les ONGE faciliterait la mise en place de « Sustainable Fisheries Trusts » et court-circuiterait les mécanismes de gestion de la ressource impliquant tous les professionnels de la pêche.

⁹ <http://www.chartingacourse.org/>, cf Chapter Three : a Global Agenda for Sustainable Fisheries, p 79 or 11

¹⁰ http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/tacs/info/com_2012_278_en.pdf

Il nous semble évident que les actions aux Etats-Unis ont largement inspiré la proposition de réforme de la Commission. Ces similitudes entre le scénario américain et le déroulement des négociations européennes dans le cadre de la PCP nous ont encouragés à publier cette étude. **Le scénario américain n'est pas celui que nous espérons pour la pêche européenne.**

Pourquoi les fondations américaines ont-elles investi plusieurs centaines de millions de US\$ sur la conservation marine ?

L'argument explicitement avancé est celui de la protection des océans, dans une vision de la nature vierge.

Il est utile de rappeler un faisceau de faits et d'indices qui suggèrent d'autres motivations.

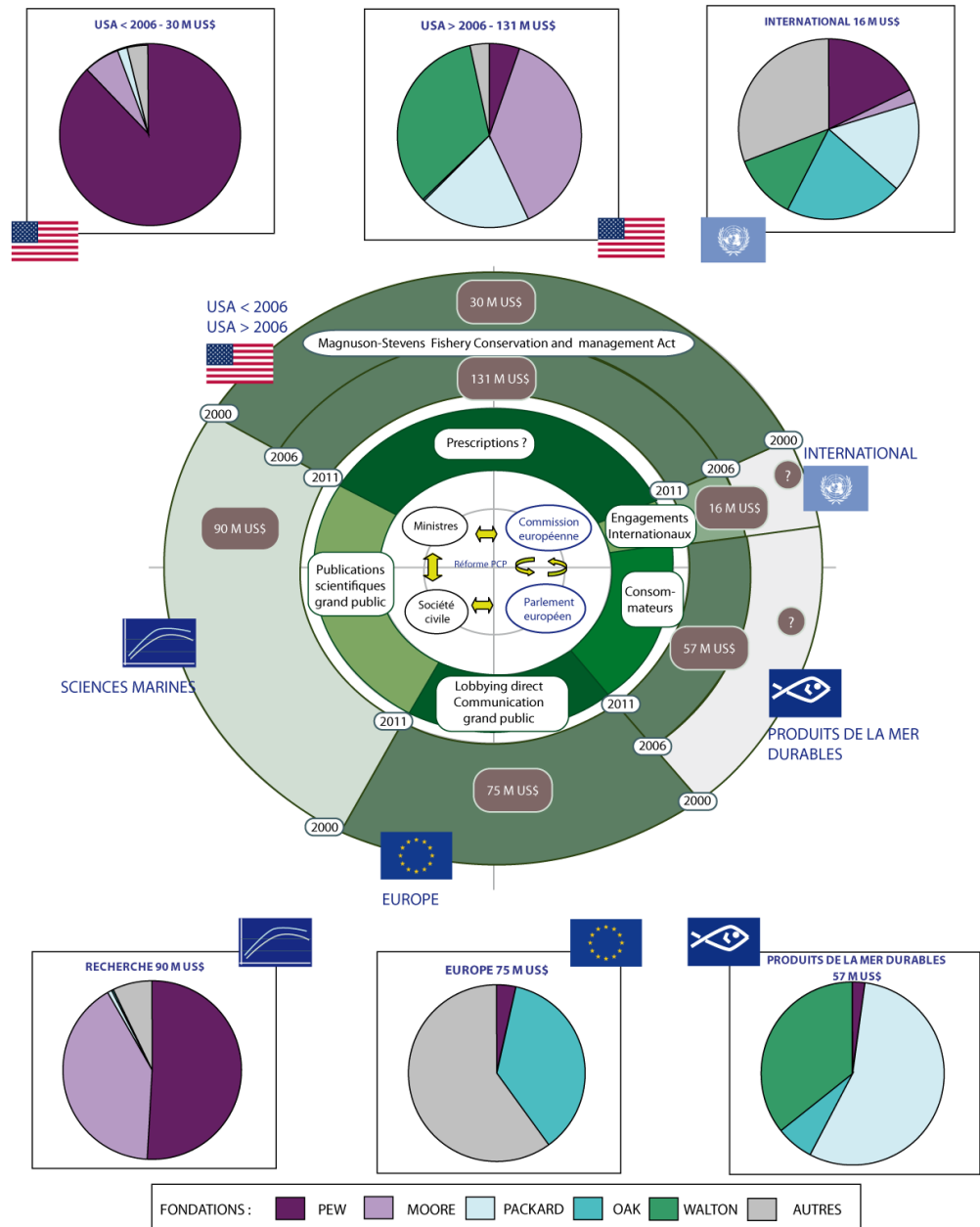
En premier lieu, il existe aussi une politique « affaires maritimes » de la Commission : **celle de la stratégie pour une croissance bleue**¹¹. Ce projet établit un programme de promotion et de soutiens aux activités marines qui ignore la pêche pour privilégier la protection de l'environnement, le tourisme, la valorisation des ressources minérales des fonds marins, les énergies marines renouvelables, les industries off-shores etc. Ce volet de l'économie maritime est soutenu par des promesses d'emploi et de revenus majeurs. Cette stratégie les présentent comme de nouveaux fronts pionniers sur un nouvel eldorado marin.

En second lieu, ces nouveaux fronts pionniers vont nécessiter de vastes zones marines libérées de toute activité concurrente. Des découvertes récentes d'hydrocarbures dans des zones fréquentées par la pêche européenne (mer Celtique), mais aussi les développements futurs de l'éolien en mer, vont nécessiter des zones au large de taille très importantes. Il en va de même pour les futures zones de prospection sur les terres rares marines. Ces nouveaux pionniers sont peut-être gênés par les activités de pêche. Jusqu'à présent, les conditions de cohabitation entre l'éolien au large et les activités de pêche, et notamment les arts trainants, ne sont pas clairement définies. Au Royaume-Uni, par exemple, les zones éoliennes en mer ne sont jusqu'à présent pas ouvertes à la pêche.

En troisième lieu, il est permis de penser que les fondations américaines qui interviennent aujourd'hui en soutien aux ONGE, ne sont pas totalement neutres au regard des intérêts pétroliers off-shore, ni au regard de l'approvisionnement d'une industrie de la très haute technologie en terres rares. Cette présomption est liée à la composition des directoires de ces fondations.

¹¹ http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth/index_fr.htm

Les deux diagrammes suivants présentent une synthèse de l'implication financière des fondations, ainsi que la mécanique spécifique des partenariats de pêche durables mis en œuvre aux Etats-Unis.



PREMIERE ESTIMATION DES FINANCEMENTS DU BLUE CHARITY BUSINESS IMPACTANT
LA REFORME DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE 2000-2011
Giron Y., Favrelière P., Le Sann A. pour Pêche et Développement oct 2012



PLAN DU RAPPORT DETAILLE

Préambule : La transparence est la base d'un dialogue juste

1. Extrait : Pourquoi les fondations américaines ont-elles investi plusieurs centaines de millions de dollars US dans les réformes des politiques des pêches, y compris des pêches européennes ?
2. Le niveau important des financements identifiés
 - 2.1. Données sources et analyses menées
 - 2.2. Résultats préliminaires
3. Pourquoi faut-il s'intéresser aux USA quand on parle de la réforme de la politique européenne des pêches ?
 - 3.1. Un peu d'histoire
 - 3.2. Les ONG ne se limitent pas au lobbying, elles sont ensuite opératrices
 - 3.3. Sustainable Fisheries Trusts and Partnerships
 - 3.4. Des liens forts avec d'autres intérêts ? Exemple à travers les positions stratégiques de PEW
4. Les mécanismes décrits aux USA sont-ils à l'œuvre en Europe ?
 - 4.1. Démarche générale mise en œuvre aux USA
 - 4.2. Les stratégies de communication de guidage des opinions publiques
 - 4.3. L'Europe est clairement une cible des fondations américaines, tant pour le changement de politique que pour sa mise en œuvre
 - 4.4. Existe-t-il d'autres intérêts que la seule restauration des stocks halieutiques ?
5. Annexes
 - 5.1. Synthèse des principes de gestion des pêches (stocks halieutiques)
 - 5.2. Financements strictement dédiés sur l'Europe
 - 5.3. Financements dédiés à la recherche halieutique
 - 5.4. Financements en relation avec les actions sur le commerce durable des produits de la mer
 - 5.5. Financements des actions mondiales pouvant impacter le contexte européen
 - 5.6. Financements des actions USA justifiant les changements en Europe